



Municipalité
1610 CHÂTILLENS

Châtillens, le 11 avril 2011

Au Conseil Général de Châtillens

PREAVIS MUNICIPAL No 2011/02 Comptes communaux exercice 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après bouclement, la Municipalité vous remet les comptes communaux 2010 dûment contrôlés par la Fiduciaire Fiprom ainsi que les informations nécessaires à l'étude du dossier :

FONCTIONNEMENT

1. ADMINISTRATION GENERALE

Charges + 19'492.77 Revenus + 9'313.20

- Autorités : le montant des vacations nécessaires aux séances relatives à la fusion est supérieur au budget sous compte 10.306.0 ainsi que les frais de réception sous 10.317.0.
- Administration : les heures nécessaires à la gestion des tâches administratives sont plus importantes que budgétisées d'où une augmentation des charges salariales. Le montant de Fr. 8'490.70 présent sous 11.352.5 correspond aux prestations payées au bureau d'étude Compas chargé de la mise sur pieds de la fusion. Les vacations relatives à cet ouvrage se situent sous 10.300.1 pour un montant de Fr. 4'464.40. L'imputation interne de Fr. 7'180.90 concerne la répartition des charges salariales relatives aux dépenses thématiques (comptes 32 et 43.390 forêts et routes).

2. FINANCES

Charges +35'626.36 Revenus + 25'029.18

- Impôts : d'importantes défalcatons et frais de poursuites effectués par le canton suite à des actes de défaut de biens sont portés en charge du compte 21.330.0. Une diminution de 12.27 % des impôts sur revenus et fortune des personnes physiques et de 91.61 % sur les impôts sur bénéfice et capital des sociétés grèvent fortement le résultat des comptes. Par contre les impôts uniques tels que droits de mutation (21.404.0) sont toujours importants tandis que les impôts récupérés après défalcation et intérêts de retard comblent les diminutions constatées. (21.409.0 et 21.422.1).
 - Service financier : la péréquation 2010 a été reportée telle qu'exigée par le Canton. Suite au décompte final 2009, un solde en notre faveur a été encaissé par Fr. 58'225.00 (compte 22.452.2).
-

3. DOMAINES ET BATIMENTS Charges + 13'945.89 Revenus + 9'261.90

- Forêts : la participation aux charges cantonales 32.351.0 est présente sous participation aux charges intercommunales 32.352.0, le groupement forestier concernant les communes entre elles. Des subventions pour jeunes peuplements sont comptabilisées sous 32.451.0.
- Bâtiment scolaire : les travaux d'entretien courant ont été effectués. La réfection d'un treillis ainsi que la pose d'un cabanon en madrier ont provoqué le dépassement de budget.
- 353 Eglise : les charges encourues ont été refacturées à la paroisse pour les heures et le matériel nécessaires à Mme Chollet pour les services religieux.
Un amortissement présent sur compte 353.331.0 est maintenant obligatoire pour les murs rénovés l'an passé.

4. TRAVAUX Charges -3'386.10 Revenus - 598.25

- Routes : les travaux effectués durant l'année ont été facturés par Fr. 26'007.30 alors qu'au budget Fr. 50'000.00 étaient prévus. L'entreprise n'a pas encore effectué son décompte final.
Le déneigement 2009-2010 alourdit les comptes, le budget prévu a pratiquement doublé. (43.318.8).
L'imputation interne 43.390.0 est destinée au décompte des charges salariales récupérées via les dépenses thématiques.
- Epuration : le dicastère ne pouvant être bénéficiaire, une attribution aux financements spéciaux a été effectuée par Fr. 6'887.55 sous compte 46.381.0.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES Charges - 21'711.90 Revenus 0.00

- Enseignement primaire et secondaire : la facture 2010 est moins élevée que prévue. Une révision des frais de transports effectués au sein de l'établissement porte ses fruits.

6. POLICE Charges + 1'406.70 Revenus + 4'711.20

- Défense contre l'incendie : les comptes sont établis par Oron-la-Ville dans le cadre de la nouvelle Convention 611 - seules les taxes sont encore encaissées par nos soins.
- Protection civile : la contribution de remplacement facturée pour 2 villas construites sur la commune (66.430.0) est attribuée à la réserve adéquate via 66.380.0.

7. SECURITE SOCIALE Charges + 945.90 Revenus + 4'157.00

- Prévoyance sociale cantonale : la facture sociale 2010 est comptabilisée comme préavisé par le canton. Le compte final 2009 s'est révélé en notre faveur par Fr. 4'157.00 (72.451.0).
- Santé publique : notre participation à la facture OMSV est conforme au budget, à savoir Fr. 90.20 par habitant.

8. SERVICES INDUSTRIELS Charges - 1'560.00 Revenus - 1'560.00

- Service des eaux : les heures effectuées par notre employé communal sont facturées au Sidehb.

RESULTAT

Le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître
un déficit de Fr 119'825.39,
inférieur au budget qui était de Fr. 125'380.00.

Les charges de fonctionnement 2010 présentent un dépassement de Fr. 44'759.62 par rapport au budget ; la mise à jour de débiteurs d'impôts par le canton ainsi que les frais de déneigement de l'hiver en sont la principale cause.

Le complément de revenus de Fr. 50'314.23, provient du décompte final 2009 de la facture sociale qui s'est révélé en notre faveur.

Malgré une marge d'autofinancement négative de Fr. 24'152.96, l'endettement net et le taux de couverture des engagements sont bons.

INVESTISSEMENTS

Conformément au budget, les investissements suivants ont été effectués.

- Fr. 9'766.00 Etude géotechnique selon préavis 2009/10, montant autorisé Fr. 10'000.00
- Fr. 95'828.15 Epuration hors zone selon préavis travaux 2010/05 montant autorisé Fr. 170'000.00
- Fr. 40'260.00 Collecteur rte de Lausanne selon préavis 2009/07 montant autorisé Fr. 25'000.00
- Fr. 4'200.00 Equipement EU/EC Rte des Tavernes selon préavis 2010/08 montant autorisé Fr. 140'000.00

En diminution, les amortissements obligatoires sont honorés pour un montant de Fr. 39'920.00.
Une augmentation des investissements de Fr. 110'134.15 résulte des opérations ci-dessus.

BILAN

Actif : Force est de constater que nous dépendons directement des revenus fiscaux de nos citoyens mais également de sociétés tributaires du marché.

Passif : Il ressort de l'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2010 que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante.

Le financement d'une partie des investissements épuration a nécessité l'utilisation d'un crédit, le reste étant provenant de la trésorerie courante.

Après report du résultat au bilan, le nouveau capital s'élèvera à Fr. 290'971.64.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'accepter les comptes 2010 tels que présentés.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Boursière

Gérald Wist

Jocelyne Chollet